

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018040006	18/06/2018

Référence de la décision : A/GF/2018-06-276

Renouvellement d'agrément en tant qu'organisme chargé des examens d'EURO CARGO RAIL :

A été renouvelé, à la demande de la société EURO CARGO RAIL, pour une durée de cinq ans, l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains.

Cet agrément est valable jusqu'au 18 juin 2023.